

**Procès-verbal**  
**Du conseil exceptionnel de pôle de Guadeloupe**  
**Du 19 mars 2019**

Le conseil polaire exceptionnel de Guadeloupe s'est réuni le mardi 19 mars 2019 dans la salle de réunion de l'UFR SEN sous la présidence de l'Administrateur provisoire, Professeur Vincent Valmorin.

Etaient présents :

**Collège des Enseignants-Chercheurs**

**Professeurs des Universités :**

- Monsieur Michel GEOFFROY

**Maitres de Conférences :**

- Madame Laura CASSIN
- Monsieur Claude HERTOUGH
- Monsieur Jimmy NAGAU

**Collège du personnel BIATSS :**

- Monsieur Frédéric GERARDIN

**Collège des représentants des étudiants :**

- Monsieur James LARROUY

**Collège des personnalités extérieures :**

- Madame Lisiane KECLARD, représentante de l'Organisme de recherche INSERM.
- Madame Josiane GATIBELZA, représentante de la Ville de Pointe-à-Pitre,
- Monsieur Jean ALICE, Proviseur honoraire,

**Etaient représentés :**

- Monsieur le professeur Eustase JANKY a donné procuration à Monsieur le professeur Michel GEOFFROY,
- Monsieur Henri NAGAPIN, personnalité extérieure, est représenté par Madame Laura CASSIN,

- Monsieur Bruno HARAL, représentant du personnel BIATSS a donné procuration à Monsieur Jimmy NAGAU.

Il est 14h15, le quorum est atteint, l'Administrateur provisoire du pôle Guadeloupe ouvre la séance, et remercie les membres pour leur disponibilité.

### **1. Propos liminaires**

Le Vice-président admet que beaucoup de conseillers ont été surpris de l'intitulé de l'ordre du jour. Il s'agit de la préparation de la venue de la mission parlementaire issue de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, chargée d'évaluer la loi n° 2015-737 du 25 juin 2015, portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles.

En principe, une loi est évaluée 3 ans après son entrée en vigueur. Les auditions de Madame Corinne Mence-Caster, l'ancienne Présidente de l'UA, Madame Béatrice Cornier, l'ancienne rectrice de l'académie de la Martinique ont déjà eu lieu dans l'Hexagone.

Et en Guadeloupe, le Vice-président du CA, le Président et quelques membres de la communauté le 02 avril 2019.

### **2. La préparation de la venue de la mission parlementaire issue de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale.**

En sa qualité d'Administrateur provisoire, il constate que cette audition ne vient pas par hasard. Il est nommé depuis 1 mois, donc il n'a pas une connaissance profonde de l'application de la loi, alors que les membres ici présents ont plus de recul. Il tenait à les informer.

Il constate que cette commission parlementaire est composée de :

Madame Danielle Hérin : députée de l'Aude,

Madame Josette Manin : députée de la Martinique

« Il poursuit sur les contextes historiques, dans lesquels cette loi a vu le jour. La crise de l'UAG a démarré par la grève du pôle Guyane en octobre 2013. A suivi celle du pôle Martinique en novembre 2013, puis celle du pôle Guadeloupe en mars-avril 2014. Cette crise est restée latente et s'est manifestée par des tiraillements entre le pôle de Guadeloupe et le pôle de Martinique lors de l'élaboration et de la répartition budgétaire en 2015, et l'âpre combat relatif à la concrétisation de l'autonomie des pôles avec la bataille autour du « ticket à 3 ». Les moyens de la gouvernance de l'Université de l'époque restent prioritairement les médias (locaux, nationaux et électroniques).

Il illustre ses propos comme suit :

- *Dans sa lettre publique à la présidence de l'UAG de novembre 2013, le syndicat SPEG écrit : d'ailleurs le mensonge par omission ou approximation systématique, les contrevérités récurrentes et les manipulations (...) nous semblent et être devenus les seuls instruments de management et de gestion qu'usent désormais la présidence de l'UAG... le pire pourrait bien ne pas être derrière nous mais devant nous...*
- *Le même syndicat dans sa lettre de septembre 2014 ...la gouvernance de l'université a failli dans sa tâche....tantôt la thèse d'un complot anti-martiniquais.*
- *Selon le compte-rendu Attalah du 20 juin 2014 ...la présidente actuelle s'est disqualifiée ...en étant partisane dans l'évolution institutionnelle, et en ne faisant preuve d'une position de neutralité...*
- *Le personnel de l'UAG en Guadeloupe s'est prononcé majoritairement pour une université de la Guadeloupe lors d'une consultation organisée par le SPEG avec présence d'un huissier (consultation non reconnue par la gouvernance).*
- *« Enfin le VP de Guadeloupe écrit dans sa lettre de démission du 1<sup>er</sup> septembre 2014, que : » les relations humaines au sein des pôles universitaires n'ont jamais été aussi exécrables, les souffrances morales sont quotidiennes, la recherche quant à elle est totalement sinistrée (...) par ailleurs le recours permanent aux médias (presse écrite, radio, télévisée ou internet) en lieu et place des espaces de concertation et de discussion relève plus de la propagande que d'une saine communication. (...) J'ai pris la décision de mettre un terme à mon mandat.*

Il conclut que les conditions de réussite de la loi et de la nouvelle Université des Antilles nécessitent des chantiers importants. Cela requiert aussi une coopération totale et sincère entre les deux pôles autonomes.

Aujourd'hui, le vice-président du pôle Martinique avec quelques élus montent au créneau car ils ne veulent pas l'application des critères de répartition, validés par un vote au C.A. Cela conduirait aux transferts des moyens de son pôle vers le pôle Guadeloupe.

Certains politiciens de la Martinique souhaitent un moratoire jusqu'à la fin de la mandature du Président Janky. Il y a une vraie recherche de l'humiliation du Président par la VP du pôle Martinique, et de quelques membres qui contestent le vote à la majorité des membres sur la répartition des moyens. Il souligne qu'il est à noter que personne au C.A n'a voté contre cette répartition car elle a été justifiée.

**Monsieur Geoffroy** informe que le Président de l'Université avait réuni les élus parlementaires, des deux régions, suite à l'actualité dans la presse. Il fut étonné des propos d'un parlementaire de la Martinique qui suggérait « que soit intégré dans la répartition des moyens un critère pour le rattrapage du retard de la Martinique vis-à-vis de la Guadeloupe, en raison du manque d'investissement et d'anticipation de la politique martiniquaise ».

Il rétorque que le Président a balayé ces propos d'un revers de main, car l'Université ne peut pas se substituer aux choix des politiques publiques.

**Monsieur Alice** s'informe de la position des élus de la Guadeloupe ?

**Monsieur Geoffroy** répond qu'ils n'étaient que quatre, ils ont défendu l'application de la loi.

**Madame Gatibelza** dit réagir devant ces propos mais pas sur le contenu de ces propos.

**Madame Kerclard** réclame des précisions sur la constitution de cette commission parlementaire.

**Monsieur Geoffroy** reprend que le Président de l'UA n'a été ni informé, ni consulté sur cette évaluation parlementaire au sein de son établissement. Il en a pris connaissance à la Conférence des présidents d'université (CPU) en ces termes « président, ton université est au centre d'une évaluation »

A l'issue du problème posé par la répartition des moyens, les députés de la Martinique sont montés au créneau, ont donc écrit au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la manière de gestion de l'Université.

Cette mission parlementaire vient donc pour juger et évaluer le dispositif.

Selon le Président, la moindre des corrections de l'Assemblée nationale serait de mettre deux parlementaires neutres, ou encore un député de chaque région, même si cela aurait été un moins bon choix.

Il poursuit que le Président a alerté les ministères de l'enseignement supérieur et de l'Outre-Mer ainsi que le président de l'assemblée nationale, le cabinet du Président de la République, sur le manque d'objectivité et d'impartialité de cette mission parlementaire.

Ils ont tous répondu que cela sera fait dans les règles de l'art.

**Madame Cassin** confirme que le cabinet du Ministère de l'Outre-Mer est clair, il n'y a pas de parlementaire de la Guadeloupe dans cette commission des affaires culturelles et de l'éducation.

**Monsieur Gérardin** confirme ses propos et signale que cette commission parlementaire est composée de 92 parlementaires.

**Monsieur Alice** dit ne pas être surpris de ces interventions. Il a été confronté aux mêmes contextes, les insultes et les menaces, lors de la partition de l'académie des Antilles et de la Guyane. Il avait osé dire que si la Guyane avait obtenu son académie, il devrait en être de même pour la Guadeloupe.

Les martiniquais ont alors fait bloc pour que le personnel affecté au Rectorat des Antilles-Guyane ne soit délocalisé ni en Guyane et ni en Guadeloupe. Le ministère a accepté ce choix.

L'Académie de Guadeloupe a donc bénéficié de postes fictifs en matière de cadres et elle souffre toujours d'un retard de personnel d'encadrement de catégories A et A+.

Il poursuit que lors de sa prise de fonction au sein du C.A, il a constaté une véritable guerre d'usure menée par la délégation du pôle de Martinique. Les élections de la présidence se sont déroulées, la délégation de Martinique s'est abstenue lors des trois tours.

Cette délégation est obnubilée d'empêcher le fonctionnement de l'établissement et ne pense que CEREGMIA.

Il a découvert des universitaires de haut niveau avec une méconnaissance de la maîtrise des us et coutumes du fonctionnement administratif, à savoir le président gère son conseil d'administration et établit l'ordre du jour. Cette délégation veut, par exemple, lui imposer l'ordre du jour des réunions, ce qui n'aide pas le Président qui a fait preuve de mansuétude sur des dossiers concernant l'avenir des étudiants du pôle Martinique.

Enfin, il a rencontré et échangé avec deux parlementaires sur la situation actuelle : leur réponse est claire et cinglante « la loi, rien que la loi ».

Il propose de mettre sur table l'ensemble des critères, tels que le bâti. Maintenant, on veut culpabiliser et faire payer au pôle Guadeloupe la pertinence de ses politiques en investissant sur la jeunesse antillaise.

La technique qui est mise en place par les administrateurs du pôle Martinique, « c'est mentir, mentir, il restera toujours quelque chose ».

Il termine par le vice-président du pôle Guadeloupe doit, être renforcé par le conseil polaire, être aux côtés du Président Janky pour qu'ils puissent défendre les intérêts du pôle Guadeloupe et ceux de l'établissement.

**Madame Gatibelza** avoue que lorsqu'autrefois elle était une élue du CUAG, réunissant les trois régions, il n'y avait pas cet état d'esprit.

Aujourd'hui, on parle d'un manque de moyens octroyés au pôle Martinique par les collectivités. Les images du passé sont contraires. La Région Martinique soutenait énormément le pôle universitaire, à l'inverse de la vision de la Guadeloupe, ce qui faisait envie.

Ses propos rejoignent ceux de Monsieur Alice, car ils ont pris leurs fonctions de conseiller en même temps. Les élections sont terminées, il n'y a plus d'adversaire, mais un élu. L'obstruction est perpétuelle, car quand on réclame la plus grande autonomie on arrive à la séparation.

Il y a une initiative politique martiniquaise menée par le Maire de Schoelcher, monsieur Luc Clément, qui avait contacté le Maire de Pointe-à-Pitre dans le but de défendre l'UA, en prenant l'attache de l'ancien recteur Galap et d'anciens universitaires, dans le but d'assurer une sorte de médiation. Le Président a réagi défavorablement à cette proposition.

**Monsieur Alice** est surpris, car la représentante de la ville de Schoelcher fait cause commune avec la vice-présidente du pôle Martinique, la doyenne de la faculté des lettres et la représentante de la CTM

**Monsieur Valmorin** répète qu'il est convié à l'audition. Il y a des phénomènes qui convergent vers une telle mission parlementaire. Une décision doit être prise, doit-on participer bêtement aux travaux de cette mission. Mais après mûres réflexions, il ne cautionnera pas ce processus déjà mis en place, car le pôle Guadeloupe risque de perdre beaucoup.

**Monsieur Gérardin** voit une instrumentalisation de la mission parlementaire, pour enrayer le fonctionnement de l'UA et en particulier la répartition des moyens. Car l'ensemble des politiques martiniquaises s'y opposent, c'est environ 7 millions d'euros de masse salariale et d'emplois qui seront transférés du pôle Martinique vers le pôle Guadeloupe, pour respecter la loi.

Il est d'accord avec l'Administrateur provisoire, sur le fait qu'il n'ait pas lieu de se prêter à une telle mascarade, ou quelconque tactique. C'est une tactique d'un noyau du pôle Martinique et des élus politiques pour garder un certain pouvoir et le statu quo. Il rappelle que cette loi de constitution de l'UA était voulue par le pôle Martinique, qui maintenant, souhaite son évaluation pour modifier la loi.

Mais c'est aussi une tactique de l'Etat, car un projet de loi -ratifiant l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche- est en cours de préparation. La

finalité de la loi serait de créer deux universités distinctes et les réassocier dans un consortium qui intégrerait la Guyane et serait piloté par les grands organismes publics français.

Il conclut qu'il faut être tactique, et avoir une représentation officielle, minimale pour dire que l'on n'est pas d'accord avec cette méthode.

Il corrobore ses propos en distribuant des copies de ce projet de loi.

**L'Administrateur provisoire** remercie monsieur Gérardin, pour sa fine analyse.

**Madame Cassin** confirme que le Président a refusé la médiation proposée par le maire de Pointe-à-Pitre, car il ne souhaite que le respect de la loi.

S'agissant de la représentation minimale, elle est d'accord pour que cela se fasse à travers le Président-car le Président s'est adressé à madame la ministre d'outre-mer, et il a été reçu par la Conseillère parlementaire et le Chef de cabinet.

Elle continue si la Guadeloupe répond favorablement, on cautionnera ce qui est déjà décidé. En revanche si elle refuse, cela sera un signal très fort.

Le Président de région Chalus reconnaît qu'ils sont inflexibles en face. Le mécontentement de la Guadeloupe doit être manifesté pour que cette évaluation se fasse par des parlementaires neutres et ait une issue objective.

**Monsieur Geoffroy** approuve ses propos. Il pense que le conseil de pôle peut demander à l'Administrateur provisoire de refuser d'être auditionné, et de communiquer sur les choses qui ne sont pas faites dans les règles, à savoir, la composition de cette mission qui génère des antagonismes forts, donc des conclusions seront biaisées.

Les évaluateurs devront travailler sereinement, il souligne que même la députée de la Martinique sera dans une situation indélicate

Le Président de l'UA a reçu les parlementaires et cela revient au conseil polaire de demander la modification de la composition de la mission parlementaire. Le Président a alerté depuis janvier, car les fondations et les bases ne sont pas solides et il y a un manque d'honnêteté.

**Monsieur Alice** opterait pour ne pas jouer à la chaise vide. Il préconise l'élaboration d'un mémoire bien structuré, argumenté expliquant la démarche du pôle Guadeloupe, qui serait envoyé aux médias.

**Madame Cassin** précise que le Président de Région Guadeloupe a déjà fait part de sa décision de ne pas recevoir la mission parlementaire. Il trouve cela

profondément inéquitable et serait solidaire de la communautaire universitaire de Guadeloupe.

Pour **monsieur Alice**, il faut informer la population que l'on veut faire payer au pôle Guadeloupe le manque d'investissement des politiques martiniquais sur le pôle Martinique. Il affirme que l'on peut obtenir beaucoup de choses par des rapports de forces.

**Monsieur Gérardin** poursuit qu'il faut être prudent, il s'agit du respect de la dignité et de la loi. Il faut mettre en avant que l'établissement a pris toutes les dispositions pour l'application de la loi y compris pour définir les critères de répartition.

**Madame Keclard** note qu'une d'ordonnance est en cours de préparation, il faut donc anticiper.

**L'Administrateur provisoire** a déjà donné sa position, il souhaite qu'elle soit confortée par un vote du conseil polaire.

**Monsieur Hertogh** reprend « si le pôle Guadeloupe n'était pas auditionné, la commission ne pourrait pas faire de conclusion », en est-on sûr ? Il relève que cette commission peut faire des propositions à l'Assemblée Nationale, donc visiblement les choses sont déjà bien avancées.

**Monsieur Geoffroy** confirme la nécessité d'un signal fort vis-à-vis des parlementaires.

Pour **Madame Keclard**, assure que rien ne passe pour les régions d'Outre-Mer, car l'Assemblée Nationale est majoritaire et verrouillée.

**Madame Cassin** déclare que cette posture aidera les parlementaires de la région Guadeloupe.

**Monsieur Gérardin** approuve les propos de Monsieur Hertogh, mais il est déjà trop tard. Il expose que cette mission parlementaire se termine le 03 avril prochain. Le SPEG a déjà transmis aux 92 parlementaires les documents relatifs à la répartition des moyens de l'UA.

**Monsieur Hertogh** se demande si on ne rajoute pas de l'eau au moulin de la mission qui va suggérer la modification de la loi. Il est plutôt contre la chaise vide,

car on n'est pas sûr que cela bloquerait la commission parlementaire. Elle peut donc décider sans nous et là on perdrait tout

Il est favorable à la position du conseil polaire, cependant il faut définir les risques.

**L'Administrateur provisoire** répond : « le statut quo ne posait pas de problème, maintenant il faut transférer les moyens, le pôle Martinique s'y oppose ». Il informe que dans l'autre sens, les transferts se sont faits, durant des années, maintenant, il faut équilibrer comme dit la loi.

Par ailleurs, il constate que les auditions ont commencé depuis le démarrage des agitations sur le pôle Martinique.

**Monsieur Alice** confirme les transferts de services de la Guadeloupe vers la Martinique comme la météorologie, le sauvetage en mer ...

**Monsieur Gérardin** rappelle que l'on n'impose rien aux législateurs. Il soutient qu'un pôle a argumenté et refusé l'audition de cette mission. C'est un élément suffisant pour porter un doute sur le rapport

A l'issue de tous ces débats, le conseil polaire propose le communiqué de presse rédigé et annexé au procès-verbal. L'Administrateur provisoire le soumet alors au vote des membres du conseil, le résultat est le suivant :

|   |                                  |           |
|---|----------------------------------|-----------|
| <i>Le conseil polaire valide, à l'unanimité à l'unanimité des membres présents et représentés, le communiqué de presse.</i> | <i>Ne prend pas part au vote</i> | <i>0</i>  |
|   | <i>Abstention</i>                | <i>0</i>  |
|   | <i>Contre</i>                    | <i>0</i>  |
|   | <i>Pour</i>                      | <i>12</i> |

### **3. Questions diverses**

- *Motion de l'UFR STAPS : sera présentée au prochain conseil polaire,*
- *Convention d'utilisation d'installation sportive : idem*
- *Semaine de révision avant les examens reste un problème, elle n'est toujours pas appliquée à l'UFR SEN.*

L'ordre du jour étant épuisé, le Vice-président lève la séance à 15h 45.

